

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE**
Département des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
SD

ARRÊTE

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME AKOUDAD AMAL, ADJOINT ADMINISTRATIF de 2ème classe
DIRECTRICE DU SERVICE FINANCES par intérim

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122.19 et R 2122-9,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté du 29 mars 2012 portant nomination de Madame AKOUDAD Amal née EL ATTACHI en qualité d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame AKOUDAD Amal née EL ATTACHI, adjoint administratif, Directrice du service finances par intérim, pour tous actes, courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence de chaque direction au sein du Département des Finances.

- Toutes pièces comptables en dépenses comme en recettes,
- Les ordres de mission ponctuels,
- Les courriers de transmission de documents, de demandes de pièces ou d'information.
- Les demandes de tirage et de remboursement sur les lignes de trésorerie et sur les crédits revolving.

Article 2 : L'ordonnateur délègue à Madame AKOUDAD Amal née EL ATTACHI, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 4.000 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables dans les domaines de sa compétence au sein du Département des Finances.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 18 JUIL. 2024
Le Maire,
Cécile HELLE

Pour ampliation,



Parvenu en Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Signature :